

ATTESTATION DU BON RESPECT DE LA REGLEMENTATION

(POUR LES SOCIETES ETABLIES **EN FRANCE** – FOR COMPANIES ESTABLISHED **IN FRANCE**)

Je soussigné, Corinne Jenm

agissant en qualité de dirigeant de la société..... FRET Energy

dont le siège est à Valentigney

RCS 481 309 508

certifie sur l'honneur que sont respectées au sein de la société, toutes les réglementations applicables aux sociétés de transport de marchandises dans les pays de prestations notamment celles concernant :

- le cabotage
- les salaires minimums versés au chauffeur ; exemple : MiLog allemande.
- les FIMO, FCO, visites médicales, permis de conduire, des chauffeurs et contrôles techniques des ensembles routiers
- les obligations, en matière d'emploi des salariés, découlant des articles L1221-10 et suivants et L3243-1 et suivants du Code du travail.
- l'établissement et la remise des bulletins de salaire aux salariés.
- les couvertures d'assurance obligatoires quant aux personnels, prestations et véhicules.

Fait à Valentigney

Le 17/01/20

Nom, prénom :..... Jenm Corinne

Fonction Dirigeante

Signature + cachet commercial de l'entreprise

FRET ENERGY
1, rue de la Cornette
ZAC des Cornettes
25700 VALENTIGNEY
03 84 57 73 04 – Fax 03 84 57 73 29
Siret 481 309 503 00044 – APE 5229B
TVA FR 19 481 309 508